



## COMPTE RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL du 19 JANVIER 2017

Monsieur Le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers municipaux.

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf janvier à vingt heures, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves LAINÉ, Maire du POULIGUEN, le Conseil Municipal, légalement convoqué.

Etaient présents : M. Yves LAINÉ, Maire ; M. Loïc DEBATISSE, Mme Valérie GANTHIER, M. Jacques D'ESTEVE de PRADEL, Mme Annaïck LE NOZACH, Mme Marie-Josèphe JUTEAU, M. Philippe DAVID, Mme Anne-Marie LAUNAY DIT CALAIS, M. François TABAREAU, Mme Marianne CARLIER PRIOUL, M. Vincent GARGUET, M. Daniel PAIREL, M. François ARMENGAUD, Mme Christine MAITZNER, M. Antoine LECLANCHE, M. Christian CANONNE, Mme Régine GUILLAUME-COUEDEL, M. Hubert LESSARD,

Excusés : Mme Dominique BRETAUDEAU, M. Alain PICHON, M. Nicolas PALLIER, Mme Ségolène CABROL, Mme Elisabeth LODAY ont donné respectivement pouvoir à Mme Marie-Josèphe JUTEAU, Mme Annaïck LE NOZACH, M. Daniel PAIREL, M. Vincent GARGUET, M. Christian CANONNE.

Absents : M. Norbert SAMAMA, M. Hervé HOGOMMAT, Mme Anne BLUM, Mme Sandrine LAUNAY.

L'assemblée a choisi, en son sein, Monsieur Vincent GARGUET comme secrétaire, fonction qu'il a accepté.

#### **1 - REQUALIFICATION du QUAI Jules SANDEAU - APPROBATION de L'AVANT-PROJET**

Le Quai Jules Sandeau est probablement le lieu le plus emblématique du Pouliguen. Au fil du temps, ses équipements ont vieilli, ils ne répondent plus aux attentes et aux usages.

L'attractivité du site est un enjeu primordial en matière de développement touristique et économique. La Ville du Pouliguen a donc décidé de requalifier le Quai Jules Sandeau en s'inscrivant dans le prolongement des travaux de protection réalisés par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du Port de La Baule Le Pouliguen.

Le programme a pour objectifs de requalifier les espaces publics, valoriser le patrimoine bâti et d'affirmer la vocation portuaire pour :

- Favoriser le développement économique et touristique en dynamisant le centre-ville et le port de plaisance et de pêche,
- Faciliter la mobilité en favorisant les modes doux, en rendant l'espace public accessible aux personnes à mobilité réduite et en sécurisant l'ensemble des déplacements,
- Participer à la réduction de la vulnérabilité des Pouliguennais et des entreprises face aux submersions marines.

L'équipe de maîtrise d'œuvre constituée de l'agence Architecture Urbanisme Patrimoine (AUP), du bureau d'études techniques EGIS ville et transports, de Luminescence pour la conception lumière et de l'Atelier 360° pour le paysage, a débuté son travail en septembre 2016. Une phase de concertation s'est immédiatement engagée.

Les Pouliguennais ont pu participer à cette concertation via le site internet municipal, à l'occasion des 2 expositions en mairie et des 3 réunions publiques. Ces dernières se sont tenues à la salle des fêtes, les samedis matin :

- Le 17 septembre 2016 : Atelier de réflexion par tables, objectif recueillir l'expertise d'usage des Pouliguennais ;
- Le 22 octobre 2016 : Atelier de réflexion par tables, objectif recueillir l'avis des Pouliguennais sur les esquisses proposées par l'équipe de maîtrise d'œuvre ;
- Le 17 décembre 2016 : Présentation de l'Avant-Projet par l'équipe de maîtrise d'œuvre et questions réponses.

Les professionnels ont été étroitement associés. Depuis septembre 2016, les pêcheurs et les commerçants ont été rencontrés respectivement à 3 et 6 reprises. Ces réunions ont permis de bien comprendre leurs attentes.

Les services du SIVU du Port de La Baule Le Pouliguen, ceux de CAP Atlantique, du Service Départemental d'Incendie et de Secours et l'Architecte des Bâtiments de France ont collaboré régulièrement à la phase Avant-Projet.

Les commissions municipales ont pu suivre l'évolution de la concertation sur la requalification du quai Jules Sandeau, elles ont été sollicitées à 6 reprises depuis septembre 2016. L'avant-projet a été présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre à l'ensemble des conseillers municipaux en amont de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2016.

Cette concertation arrive à son terme, elle a été dense, enrichissante, elle a nourri l'Avant-Projet.

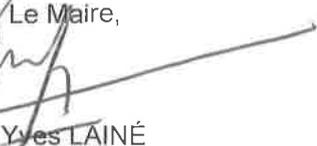
**APRES EN AVOIR DELIBERE**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, et se prononçant conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la majorité absolue (3 contre : M. CANONNE, Mme LODAY, M. LESSARD, 1 abstention : Mme GUILLAUME-COUEDEL) :

- **APPROUVE** l'Avant-Projet de la requalification du quai Jules Sandeau ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre les études et à engager la phase "Projet" en intégrant les prescriptions suivantes :
  - l'emprise retenue pour les travaux est le Quai Jules Sandeau, la zone complémentaire au pourtour du square Jean Prié, la déconstruction de l'extension du bâtiment des douanes ;
  - la zone complémentaire au pourtour du square Jean Prié ne sera pas traitée en enrobé beige mais en pavés granit ;
  - suite à la demande des commerçants, 2 places minutes seront repositionnées entre les rues Jean Bart et Surcouf (côté étier) ;
  - les terrasses seront implantées au droit des façades des commerces ;
  - une place de stationnement pour les personnes handicapées sera maintenue ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et à déposer la demande d'autorisation spéciale, requise au titre du code du patrimoine, de travaux compris dans le périmètre d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches administratives auprès du SIVU du Port de La Baule Le Pouliguen gestionnaire du domaine public maritime.

La séance est levée à 20 H 37'

Vu pour être affiché le 24 Janvier 2017 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

A Le Pouliguen, le 20 janvier 2017

 Le Maire,  
  
Yves LAINÉ